

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

Poitiers, le

- 1 DEC. 2017

Mission Évaluation Environnementale
Pôle projets

Projet de dragage et de gestion des sédiments du fleuve Charente entre l'A837 et Port-d'Envaux (17)

Avis de l'Autorité environnementale
(article L. 122-1 et suivants du Code de l'environnement)

Avis 2017-5450

L'avis de l'autorité environnementale est un avis simple qui porte sur la qualité de l'étude d'impact produite et sur la manière dont l'environnement est pris en compte dans le projet. Porté à la connaissance du public, il ne constitue pas une approbation du projet au sens des procédures d'autorisation préalables à la réalisation.

Localisation du projet :	Communes de Saint-Savinien et Port-d'Envaux
Demandeur :	Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Procédure principale :	Autorisation unique Loi sur l'eau
Autorité décisionnelle :	Préfet de la Charente-Maritime
Date de saisine de l'autorité environnementale :	05 octobre 2017
Date de demande de la contribution du préfet de département :	11 octobre 2017
Date de l'avis de l'Agence régionale de santé :	12 octobre 2017

I – Contexte général et caractéristiques du projet

Les rives de la Charente dans le secteur de Saint-Savinien et des communes en amont, et notamment la Commune de Saintes, sont particulièrement sensibles aux inondations. Dans ce secteur où la pente du fleuve Charente est peu marquée, les pluies automnale et hivernale de longue durée contribuent à provoquer des crues régulières.

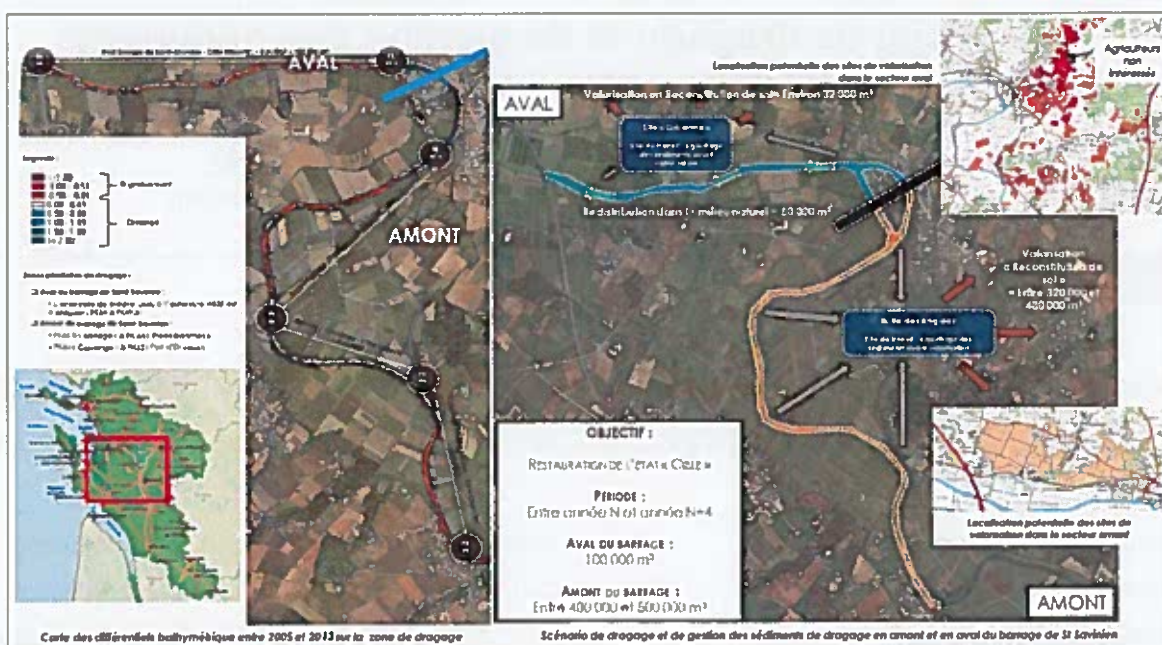
La présence d'un barrage mobile construit en 1968 à Saint-Savinien permettant d'alimenter par dérivation les marais de Rochefort, Marennes et Moëze, favorise un fort envasement entraînant une réduction de la

section hydraulique du fleuve qui se traduit par une augmentation des niveaux d'eau en période de crue, notamment à Saintes.

Au regard des expertises hydrauliques et sédimentologiques menées depuis ces dernières années, la restitution de l'état cible de la Charente par dragage dans le secteur de Saint-Savinien, associée à une meilleure gestion du barrage, est apparue comme une solution adaptée permettant de retrouver un fonctionnement des milieux à l'équilibre sur le long terme, et favorisant une meilleure protection contre les inondations.

Le projet objet de l'étude d'impact porte sur le dragage d'un volume de 600 000 m³ de sédiments permettant de restaurer le profil transversal de la Charente, sur un linéaire d'une dizaine de kilomètres, en amont et en aval de la commune de Saint-Savinien.

Le projet prévoit par ailleurs la mise en place d'un site de décantation visant à égoutter les sédiments dragués. Il prévoit également la mise en place de conduites de refoulement entre les zones draguées et le site de décantation. Les sédiments seront ensuite évacués vers les terrains de valorisation situés autour du projet. En aval du barrage de Saint-Savinien, les sédiments dragués seront en partie restitués au milieu aquatique via un refoulement en condition de marée descendante.



Plan de localisation du projet – extrait du dossier

Le projet fait l'objet d'une étude d'impact en application des dispositions du tableau annexé à l'article R122-2 du Code de l'environnement. Cette étude d'impact fait l'objet d'un avis de l'Autorité environnementale, objet du présent document. Le projet est également soumis à la procédure d'autorisation unique au titre de la Loi sur l'eau.

II – Analyse de la qualité du contenu du rapport d'étude d'impact et du caractère approprié des informations qu'il contient.

II.1 Analyse du résumé non technique

L'étude d'impact comprend un résumé non technique qui n'appelle pas d'observation particulière.

II.2 Analyse de l'état initial du site du projet et de son environnement

L'analyse de l'état initial de l'environnement aborde l'ensemble des thématiques de l'environnement.

Concernant le milieu physique, le projet s'implante au niveau de la Charente, dont l'écoulement est régi à la fois par des phénomènes naturels (crue, étiage, marée) ainsi que des phénomènes artificiels tels que le fonctionnement du barrage de Saint-Savinien. L'ensemble de ces paramètres aboutit à un régime hydro-sédimentaire complexe, avec par ailleurs la présence d'un bouchon vaseux qui se déplace le long de l'estuaire. Des dépôts sédimentaires sont également observés en amont et en aval du barrage.

Concernant le milieu naturel, le projet s'implante dans un secteur de grande richesse faunistique inféodée aux milieux alluviaux de la Charente. Le projet intercepte ou est situé à proximité de plusieurs sites Natura 2000 et Zones naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de la vallée de la Charente. Il y a notamment lieu de noter la présence potentielle de la Loutre et du Vison d'Europe au niveau des rives. De nombreux poissons migrateurs remontent le fleuve. Des insectes protégés sont également recensés dans les boisements alluviaux (Rosalie des Alpes), dans les prairies humides (Cuivré des marais) et au sein des mégaphorbiaies présentes au bord du fleuve. De nombreuses espèces d'oiseaux nicheuses rares et menacées sont présentes (Râle des genêts, Cigogne blanche, Busard des roseaux, Busard cendré). Les berges de la Charente revêtent également un fort intérêt floristique à cet endroit, avec la présence de l'Angélique des estuaires, espèce végétale protégée. Il y a également lieu de noter la présence de stations à Grande Mulette, présentes en fortes densité jusqu'au niveau du front de vase.

Concernant le milieu humain et le paysage, le projet s'implante majoritairement dans un secteur rural, caractérisé par des espaces agricoles et forestiers, une densité de population relative et un tissu urbain peu étendu. La Charente débouche dans le bassin de Marennes Oléron où ses apports d'eau douce contribuent au fonctionnement des activités conchylicoles qui dépendent fortement du débit et de la qualité des eaux du fleuve.

La présence d'usines de production d'eau potable de Coulonge et de Saint-Hyppolyte dans l'aire d'étude constitue également un enjeu majeur pour le projet du point de vue de la qualité des eaux de la Charente.

II.3 Analyse des impacts temporaires, permanents, directs et indirects du projet sur l'environnement et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation

Concernant le milieu physique, l'étude intègre une évaluation des incidences des dragages sur la bathymétrie de la zone à draguer et de la zone en aval du rejet direct dans le courant (retrait de 1 à 3 m de vases selon les secteurs du fleuve). Ces effets correspondent aux objectifs recherchés par le projet, qui intègre un suivi bathymétrique.

Les études réalisées ont permis de montrer que les sédiments à draguer sur le linéaire projeté sont de nature limoneuse et présentent une bonne qualité chimique et microbiologique, les teneurs en contaminants étant en dessous des seuils réglementaires. Les sédiments dragués et gérés à terre feront par ailleurs l'objet d'un traitement avant valorisation via de la reconstitution de sols agricoles.

Le projet intègre plusieurs mesures en phase travaux (zones de stockage de matériaux, emplacements réservés pour les stockages de produits polluants, gestion des déchets, accès limités au chantier) permettant de réduire les risques de pollution du milieu récepteur.

Concernant le milieu naturel, le projet a privilégié l'évitement des secteurs les plus sensibles, notamment concernant la flore. Il intègre une mise en défens des stations floristiques à protéger. Concernant plus particulièrement la présence de grandes Mulettes, le projet prévoit d'arrêter le dragage au moins 2 mètres avant d'atteindre le front de vase. Le projet intègre également un suivi de chantier par un écologue dans le but de réduire les risques de destruction d'individus de Vison d'Europe et de Loutre d'Europe, ainsi que les autres mammifères, amphibiens et reptiles. Le planning de réalisation des travaux prend en compte les périodes favorables pour la faune.

Concernant le milieu humain, le projet présente des incidences positives sur le risque inondation, en contribuant à réduire les niveaux de crues. Les conduites de refoulement permettant le transport des sédiments depuis la drague jusqu'aux sites de décantation amont et aval seront positionnées de manière à ne pas gêner la navigation. Le projet intègre également la mise en œuvre d'un plan de circulation pour les camions transportant les sédiments, en lien avec les acteurs locaux et les riverains.

Enfin, les opérations de dragage avec rejet dans le milieu naturel (60 000 m³) et les incidences du projet sur la qualité de l'eau de la Charente sont limitées. Le projet intègre un suivi de la qualité de l'eau réalisé autour de la drague, portant sur les matières en suspension et la turbidité.

Concernant plus particulièrement la thématique de l'alimentation en eau potable, dans sa contribution du 12 octobre 2017, l'Agence Régionale de Santé confirme que le projet est compatible avec la protection de la prise d'eau de Saint-Savinien – Coulonge et des eaux souterraines, sous réserve du respect de plusieurs préconisations (investigations géotechniques préalables, surveillance des eaux souterraines, localisation des rejets, choix des parcelles, plan d'alerte et plan d'intervention). Il y aurait lieu pour le porteur de projet de confirmer que ces préconisations ont bien été intégrées au projet.

II.4 Justification et présentation du projet d'aménagement

L'étude d'impact intègre une partie relative à la présentation et à la justification du projet.

Il apparaît notamment que le projet contribue à réduire les incidences négatives liées au risque inondation lors des périodes de crues et participe à la pérennisation des usages de l'eau sur la Charente, notamment de la réalimentation des marais et de l'approvisionnement en eau potable.

Le projet contribue à la préservation de la « Grande Mulette », moule perlière d'eau douce qui constitue une espèce à forte valeur patrimoniale.

La technique de dragage ainsi que les filières de gestion ont fait l'objet d'analyses multicritères, ayant abouti au choix de la solution proposée, consistant à assurer une gestion majoritairement par rejet direct dans le courant en aval du barrage, et une gestion à terre pour le secteur amont. Les parcelles envisagées pour la gestion des sédiments font par ailleurs l'objet d'une étude menée par la Chambre d'Agriculture.

III – Conclusion de l'avis de l'autorité environnementale : qualité de l'étude d'impact et prise en compte de l'environnement.

Le projet de dragage et de gestion des sédiments du fleuve Charente entre l'A837 et Port-d'Envaux, objet de l'étude d'impact, porte sur la réalisation de travaux de dragage permettant de restaurer le profil transversal de la Charente sur un linéaire d'une dizaine de kilomètres, en amont et en aval de la Commune de Saint-Savinien.

L'analyse de l'état initial de l'environnement permet de faire ressortir les principaux enjeux environnementaux de la zone d'étude, portant notamment sur le milieu naturel d'une grande richesse faunistique et floristique au niveau de la Charente et de ses berges.

L'analyse des incidences et la présentation des mesures d'évitement et de réduction sont traitées au bon niveau, et les mesures sont proportionnées aux impacts de l'opération.

Sur la thématique de l'alimentation en eau potable, le porteur du projet s'assurera de la bonne prise en compte des préconisations émises par l'Agence Régionale de Santé.

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur Régional

Patrice GUYOT